



RESPONSABLE D'ÉVACUATION

OBJECTIFS

- Présenter le contexte réglementaire de l'évacuation et les responsabilités de chacun.
- Connaître ses missions en tant que responsable d'évacuation.
- Assurer une communication efficace avec les secours extérieurs (sapeurs-pompiers, police...).

PRÉ-REQUIS

Aucun.

Cette formation s'adresse à toute personne devant remplir la fonction de responsable d'évacuation dans son entreprise.

DURÉE

04 heures.

ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 6 maximums.

LIEUX DE FORMATION

Dans vos locaux sous réserve de mettre à disposition le matériel requis :

- Une salle avec tables et chaises pouvant accueillir 6 stagiaires maximum.
- Un rétroprojecteur avec écran.

Avant la formation, une visite de vos locaux sera nécessaire afin d'adapter la formation à vos risques et procédures d'évacuation.

MOYENS / MÉTHODES

- Programmes animés par des intervenants qualifiés techniquement et pédagogiquement (SSIAP 3, BSPP...).
- Formation interactive et participative avec apports didactiques et pratiques du formateur.
- Partie pratique permettant de confronter l'acquisition des connaissances et méthodes développées en salle avec leurs applications lors de la visite technique des locaux.
- Possibilité de réaliser un reportage photo permettant d'illustrer les commentaires de l'intervenant (en option).
- Un support pédagogique adapté à votre entreprise est remis à chaque stagiaire en fin de formation.

JP&SFORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros

Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202

HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté

Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



PROGRESSION DE LA FORMATION

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITÉ

LES INTERLOCUTEURS SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE

LES DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS RELATIFS À L'ÉVACUATION

- La détection incendie
- Le compartimentage
- L'éclairage de sécurité
- L'alarme sonore d'évacuation
- Les plans d'évacuation
- Le cheminement d'évacuation
- Les Espaces d'Attente Sécurisés

L'ORGANISATION DE L'ÉVACUATION DANS L'ENTREPRISE ET LES MISSIONS DES RESPONSABLES D'ÉVACUATION

- Les différents acteurs de l'évacuation dans l'entreprise
- La consigne de sécurité en cas d'évacuation
- Rappel des missions des guides et serre-files
- Les missions en tant que responsable d'évacuation

AVOIR LES BONS REFLEXES AU QUOTIDIEN

- Repérer les anomalies pouvant nuire à une bonne évacuation et y remédier

AVOIR UNE COMMUNICATION EFFICACE AVEC LES SECOURS EXTÉRIEURS

FORMATION APPLIQUÉE EN VISITE TECHNIQUE DES LOCAUX

- Reconnaissance des itinéraires d'évacuation de l'établissement
- Lecture des plans d'évacuation et des consignes de sécurité

MODALITÉ DE VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation pratique
- Évaluation théorique

JP&SFORMATION SARL - S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros
Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202
HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté
Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

Pour connaître les dates de formation, nous consulter.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Afin d'acquérir les automatismes, une formation tous les ans est préconisée pour chaque stagiaire.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur MALEIX Florent
f.maleix@jps-gc.com
01 49 76 41 90